

**ALLOCUTION  
DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME,  
MME JULIE MIVILLE-DECHÈNE**

**PRÉSENTATION DU MÉMOIRE  
SUR LE DOCUMENT DE CONSULTATION INTITULÉ  
« LA PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC  
POUR LA PÉRIODE 2012-2015 »**

**LORS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE  
PORTANT SUR L'IMMIGRATION**

**LE 13 SEPTEMBRE 2011**

## Commission parlementaire immigration

### Présentation du Conseil du statut de la femme

J'ai suivi avec intérêt les interventions faites à cette commission parlementaire. Le Conseil du statut de la femme ne veut pas prendre position sur les niveaux d'immigration nécessaires au Québec, mais il tient à souligner qu'il est **très préoccupé par les difficultés des femmes immigrées**, qui vivent déjà ici, parmi nous. Deux fois plus d'immigrantes que de non-immigrantes sont au chômage – leur taux de chômage était de près de 12 pour cent en 2006, et les femmes – immigrantes ont plus de difficulté à se trouver un emploi que les hommes immigrants.

Nous avons réfléchi au document soumis à la consultation. Nous croyons que dès le moment où le Québec choisit ces immigrants surgissent des **enjeux propres aux femmes**, enjeux qui bien sûr nous interpellent car notre mission est de conseiller le gouvernement sur ces questions et d'informer la population sur les progrès qui restent à accomplir.

Le Conseil s'intéresse à la question parce que plus de la moitié des immigrants sont des femmes; elles représentent **11 pour cent** de la population féminine du Québec et **45 pour cent de la population féminine** de la Ville de Montréal.

Première constatation : la grille de sélection utilisée par le Québec pour choisir ces immigrants économiques **est discriminatoire** envers les conjoints du requérant principal, conjoints qui, il ne faut pas se le cacher, sont en général des femmes.

Je m'explique : nous vivons dans une société, le Québec, où le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes fait partie des valeurs fondamentales. Cette égalité est inscrite dans la Charte des droits et libertés de la personne, elle est enseignée à nos enfants. Le sexe d'une personne ne doit pas être un critère pour déterminer sa valeur.

Pourtant, **seulement 13 pour cent** des points accordés à la candidature d'un couple d'immigrants sont consacrés exclusivement à mesurer les capacités de la conjointe. C'est peu. Comment expliquer un tel déséquilibre entre le poids accordé à la candidature du demandeur principal et de sa femme qui va, elle aussi, devoir tenter de s'intégrer à la société d'accueil?

Cette attribution des points semble nous ramener à une vision traditionnelle et archaïque du couple.

Par exemple : Un homme – le demandeur principal – possède une formation technique en soins infirmiers. Le système public de santé québécois ayant des besoins dans ce domaine, l'immigrant potentiel obtient d'emblée **12 points**. Si, par hasard, sa femme détient le même diplôme, cela va lui valoir seulement **3 points**. Sa formation a donc 4 fois moins de valeur que celle de son mari en vertu de la grille de sélection du Québec, société qui se dit égalitaire.

Le fait de tenir moins compte des caractéristiques socio-économiques et linguistiques des conjointes risque d'avoir des conséquences sur les possibilités d'intégration de ces femmes. Car la question est là : veut-on comme société que ces conjointes aient les mêmes chances de s'intégrer à la société québécoise que leur mari? Ou accepte-t-on qu'elle soit isolée, dépendante de leur entourage?

Le plus grand paradoxe est que souvent, ces conjointes immigrantes sont plus scolarisées que les femmes nées au Québec. Plus de **60 pour cent** des immigrantes ont complété des études collégiales ou un bacc alors que **35 pour cent des femmes** nées ici ont des études équivalentes. Mais comme les compétences des conjointes comptent peu dans la grille, il y a un risque très important que le Québec n'ait pas de besoins dans leur domaine d'études. À l'autre bout du spectre, une conjointe immigrante qui n'a pas pu aller à l'école dans son pays et qui ne maîtrise ni l'anglais ni le français ne pourra même pas participer à la vie scolaire de son enfant.

Les effets de la grille de sélection actuelle sautent aux yeux : les conjointes qui n'ont pas été choisies en fonction de leur profession ont moins de chance de se trouver un emploi qui correspond à leurs compétences. Et si elles ne détiennent pas de compétences ou même un minimum d'éducation, les barrières à un emploi décent seront nombreuses. Même chose pour la connaissance ou non du français ou même de l'anglais.

La chercheuse Marie-Thérèse Chicha de l'Université de Montréal, une spécialiste des questions d'immigration, a analysé en détail cette fameuse grille de sélection.

Selon elle, la prise en compte plus importante des caractéristiques du demandeur principal, en général l'homme, renforce l'image de l'immigrée comme dépendante de son mari. Cette inégalité peut avoir un impact négatif au sein du couple, une fois arrivé au Québec, couple qui sera soumis nécessairement à toutes les tensions d'une transition. L'homme pourrait, avec justesse, argumenter que c'est lui qui a été choisi par le Québec, et non sa femme, et que c'est donc lui qui doit se replacer dans son domaine, quitte à ce que son épouse fasse seule tous les sacrifices pour faire vivre la famille entre-temps. L'épouse risque donc rapidement de se déqualifier en occupant un emploi au bas de l'échelle. Ce qui apparaît à certains comme une simple question de pointage, va en fait au cœur de la valeur de chacun d'entre nous aux yeux des autres.

Autre question épineuse : en accordant automatiquement plus de points aux couples qui ont davantage d'enfants en bas âge, le Québec favorise les familles nombreuses. Nous sommes sensibles au fait que le Québec a des besoins démographiques. Mais dans la vraie vie, le fait d'avoir plusieurs enfants peut ralentir l'intégration des femmes immigrées car il leur sera difficile d'apprendre le français ou de se trouver un travail si elles n'obtiennent pas de place en garderie. Non seulement une mère de famille à la maison risque l'isolement et la dépendance, mais étant donné qu'elle occupe une place centrale dans l'intégration des autres membres de la famille à la société d'accueil, toute la cellule devient elle aussi à risque. Les femmes, on le sait, jouent un rôle primordial dans la famille car elles assument encore aujourd'hui la majeure partie de la responsabilité du bien-être physique et émotif de ses membres. Ce sont généralement elles qui accompagnent les enfants lorsqu'ils nécessitent des soins de santé. Ce sont également elles qui établissent le plus de liens avec l'école de leurs enfants. On voit à quel point comprendre ce qui se passe est capital pour elles.

Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec (MICC) est conscient de ce déséquilibre. Le Ministère a d'ailleurs amélioré sa grille au fil des ans : 2 critères sont maintenant applicables autant au demandeur principal qu'au conjoint. Si l'un ou l'autre a une promesse d'emploi et a déjà séjourné au Québec, on lui ajoute jusqu'à 14 pour cent des points. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction, mais qui ne comble pas l'inégalité dans le poids des candidatures des hommes et des femmes.

Nous croyons donc que le MICC doit poursuivre ses efforts pour rendre la grille de sélection plus égalitaire pour plusieurs raisons :

- en accordant plus de points aux caractéristiques de la conjointe du requérant, le Québec montre qu'il se soucie de l'autonomie et de l'indépendance économique des femmes qu'il s'apprête à accueillir;
- il faut en général deux salaires, deux revenus dans un couple pour aspirer à faire partie de la classe moyenne;
- les compétences d'une immigrante sont un facteur d'intégration;
- si l'on choisit les conjointes, on peut espérer un meilleur arrimage de ces nouvelles venues aux valeurs de la société d'accueil;
- il ne faut pas oublier que ces conjointes immigrantes sont elles aussi soumises au risque de rupture d'union, et si elles ont des compétences, elles pourront mieux faire face à la possibilité de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants.

D'où la nécessité pour le Québec de favoriser l'immigration des femmes qui veulent et qui peuvent intégrer le marché du travail.

En outre, face à la pénurie d'emplois appréhendée par le gouvernement, « la pleine mise en valeur du potentiel des femmes devient donc non seulement une question d'équité pour elles, mais un enjeu pour tout le Québec<sup>1</sup> ».

Parmi les pistes de solutions possibles :

- exiger, au minimum, un diplôme de secondaire 5 pour les deux conjoints. C'est déjà une exigence pour le requérant principal. Dans la catégorie « immigration économique », le Québec choisit déjà les demandeurs, en général des hommes, selon des critères de scolarisation bien précis. Pourquoi ce serait différent pour les femmes conjointes dans cette catégorie d'immigration?

---

<sup>1</sup> Conseil du statut de la femme, *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, Québec, le Conseil, 2004, p. 91.

- s'assurer que la conjointe s'initie au français dès sa sélection dans son pays d'origine. Il y a déjà des efforts de faits là où il y a des Alliances françaises. Une connaissance du français et même de l'anglais est d'autant plus importante que les femmes se retrouvent, plus que les hommes, dans des professions comme celles de vendeuse ou d'éducatrice, donc dans les services, en interaction avec le public. Pourtant, elles maîtrisent un peu moins le français que les hommes immigrants : selon les chiffres disponibles, 69,5 pour cent des hommes immigrants connaissent le français, 64,5 pour cent des femmes.

Nous réalisons que tout rééquilibrage de la grille de sélection peut avoir un impact négatif sur les volumes d'immigrants qui se qualifient. Toutefois, du point de vue du Conseil, il est primordial que les femmes issues de l'immigration économique puissent avoir les outils pour intégrer le marché du travail et atteindre une indépendance économique. Nous sommes prêtes à travailler avec le MICC pour corriger la grille.

Le Conseil souhaite que ces femmes et ces hommes adhèrent aux valeurs du Québec, notamment l'égalité entre les hommes et les femmes. Or, la façon de sélectionner les immigrants correspond au modèle de l'homme pourvoyeur. On peut penser qu'en misant sur les deux immigrants plutôt que seulement sur un, on double leur chance de s'intégrer.

Dans cette même optique, la déclaration que l'on demande aux candidats et candidates à l'immigration de signer nous semble un premier pas intéressant, mais qui n'est pas suffisant. On leur demande d'adhérer à l'idée que les femmes et les hommes ont les mêmes droits. C'est un peu court. Devrait-on en dire plus sur les rapports hommes-femmes dans la société qui les accueille? Avant même que les familles arrivent, la promotion de ces valeurs pourrait être renforcée.

D'après les documents du MICC, le Québec recherche en priorité des métiers et des techniques à forte prédominance masculine ex. : boucherie, aéronautique. Afin que ces besoins en main-d'œuvre profitent aux deux sexes, nous recommandons donc que l'on puisse former les femmes déjà immigrées à occuper des postes traditionnellement masculins, souvent mieux rémunérés.

Finalement, nous recommandons l'utilisation d'un outil maintenant éprouvé pour vraiment tenir compte de l'effet de nos politiques de sélection des immigrants sur les femmes : l'analyse différenciée des sexes, l'ADS.

Pour ceux ici qui ne sont pas familiers avec cette façon d'analyser les enjeux, je vous donne un exemple simple :

En utilisant l'ADS, une ville a établi que 4 fois plus de femmes que d'hommes avaient peur de sortir seules le soir dans leur quartier. La ville a demandé aux chauffeurs d'autobus, le soir tombé, de déposer les femmes entre deux arrêts afin de les rapprocher de leur domicile.

Le gouvernement du Québec est conscient que les femmes immigrantes ont plus de difficultés que les hommes à s'intégrer au marché du travail québécois. L'ADS nous permettrait de comprendre plus précisément pourquoi, car en ce moment, nous sommes au stade des hypothèses. L'ADS permet aussi, en évaluant l'impact différent des politiques sur les hommes et les femmes, de découvrir s'il y a, oui ou non, discrimination systémique dans les choix politiques. Il est clair que l'on manque de données sexuées dans la planification de l'immigration et donc que l'on agit à tâtons dans ce domaine. Et pourtant, les femmes immigrantes sont victimes d'une double discrimination : la première basée sur le sexe, la seconde parce qu'elles sont immigrées, et elles peuvent même souffrir davantage dans la recherche d'emploi si elles font également partie d'une minorité visible.

En terminant, nous ne sommes pas seules à nous interroger sur ces questions : le Lobby européen des femmes estime que la discrimination vécue par les femmes immigrées et leur situation spécifique ne sont pas prises en compte. Elles sont perçues uniquement en tant qu'épouse et fille.

Une citation éloquent du Lobby européen des femmes, le plus important regroupement d'organisations de femmes en Europe :

« Le maintien d'une approche "neutre" de l'immigration signifie que les droits humains des femmes ainsi que leurs expériences et leurs besoins sont ignorés dans le débat politique actuel sur l'immigration. Ceci ne fait que renforcer les rôles femmes-hommes et le schéma patriarcal, qui confinent les femmes dans leurs rôles familiaux traditionnels. »

En conclusion, je mentionnerais les principales recommandations de ce mémoire :

- Que l'analyse différenciée selon les sexes soit utilisée à toutes les étapes de planification, de sélection et d'intégration de l'immigration, tel que le prévoit la politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes.
- En conséquence, nous reformulons la recommandation que soit révisée la grille de sélection pour éliminer le sexisme qui en découle.
- Que soit favorisée l'accession aux cours de français pré-migratoires au conjoint du requérant, comme c'est le cas pour le requérant.
- Que l'on considère la possibilité de former les femmes déjà immigrées ainsi que les futures immigrantes à occuper des postes traditionnellement masculins afin de favoriser leur employabilité.